

Compte-rendu analytique

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf mai à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BIGOT, PERRIER, Adjoint au maire, Mesdames CABOT, MARTIN-GAUTIE, RECCHIA, ROLLET, Messieurs BERNARD, BOUSQUET, FOURNIER, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme BARDOT a donné pouvoir à Mme CHEINEY
M. COULOUMY a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. DUBAL a donné pouvoir à M. RALLIERE
Mme MARSADIE a donné pouvoir à Mme ROLLET
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à M. PERRIER
Mme VERITE a donné pouvoir à M. PERRIER

Absents excusés : Madame HELMER et Monsieur LORNE

A l'unanimité, Monsieur Joël BIGOT a été désigné secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 24 mars 2022 est approuvé, à l'unanimité.

Il a été procédé au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2023.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Définition et composition de la commission des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants au sein de la commission des travaux : MMES CABOT Danielle, CHEINEY Martine, MARSADIE Anne-Lise, SANTIN Audrey, MM. BERNARD Jean-Marc, BIGOT Joël, COULOUMY Christophe, DUBAL Pascal.

II- FINANCES

2) Convention d'accueil en centre de loisirs de Brie Comte Robert :

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention proposée par la ville de Brie Comte Robert, pour l'année 2021/2022.

3) Convention de remboursement de la participation des communes aux journées intercommunales -Interco'Go

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la commune aux journées « interco'Go » à 600 euros.

4) Convention de remboursement de la participation des communes au séjour Interco'Go

A l'unanimité, le conseil municipal fixe la participation de la commune au séjour Interco'GO au Vieux-Boucau et au Futuroscope à 1.000 euros.

5) Tarification de l'intervention, de l'enlèvement et du nettoyage des dépôts sauvages et d'immondices commis sur le domaine public

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- 135 € pour des dépôts inférieurs à 1m³
- 375 € pour des dépôts entre 1m³ et inférieurs à 2m³
- 500 € pour des dépôts entre 2 m³ et 3m³
- 750 € pour des dépôts entre 3m³ et 4 m³
- 1.500 € la tonne (par tranche d'une tonne) pour les dépôts à partir de 4m³, les dépôts de déchets issus de la construction et de la déconstruction, ainsi que les déchets ne pouvant être enlevés et traités par la collectivité.

6) Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

A l'unanimité, le conseil municipal, fixe les tarifs de la TLPE en fonction de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de la pénultième année.

7) Indemnités des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à effet du 1er mai 2022, le montant des indemnités du maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée, comme suit :

Maire	50,95 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique
Du 1er adjoint au 6ème adjoint	17,06% de l'indice brut terminal 1027
Conseillère municipale déléguée	17,06% de l'indice brut terminal 1027

8) Budget Assainissement : décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget Assainissement.

9) Cession d'un bien communal situé 1 rue de la Poste

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession du bien situé 1 rue de la poste, comprenant un rez de chaussée et un étage pour une superficie de 146 m², à M. Saïd Raymond EL ZEENNY domicilié à Paris, au prix de 180.000 euros.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

Contrat de prestations de services pour la capture des animaux

Marché pour l'entretien des locaux

Contrat d'abonnement de Logipol pour le service de Police Municipale

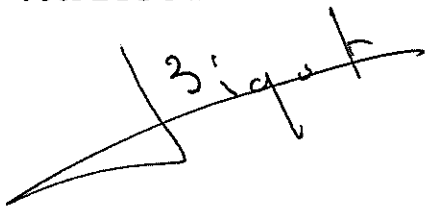
Contrat d'accompagnement à la maîtrise de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public

Information

M. le Maire informe de la continuité de la collecte des déchets verts jusqu'au 1^{er} octobre 2022 par le SIETOM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37

Le secrétaire de séance
Joël BIGOT



Le Maire
Marcel VILLAÇA

